

commission du codex alimentarius F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FAC 03/1
Octobre 2002

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS

Trente-cinquième session

Arusha (République-Unie de Tanzanie), 17 - 21 mars 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La trente-cinquième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants et de ses groupes de travail ad hoc se tiendra au Arusha International Conference Centre, Arusha (Tanzanie) comme suit:

Groupes de travail *Ad Hoc* sur:

La Norme générale sur les additifs alimentaires

Vendredi 14 mars 2003
de 8 h 30 à 18 heures

Les normes d'identité et de pureté

Samedi 15 mars 2003
de 9 heures à 11 heures

Les contaminants et toxines

Samedi 15 mars 2003
de 11 h 15 à 18 heures

Session plénière:

Du lundi 17 mars 2003 à 10 heures
au vendredi 21 mars 2003

CALENDRIER PROVISOIRE (17-21 mars 2003)

Date	Sujet traité
Lundi 17 mars	Additifs alimentaires
Mardi 18 mars	Additifs alimentaires/Contaminants
Mercredi 19 mars	Contaminants
Jeudi 20 mars	Rédaction du projet de rapport
Vendredi 21 mars	Adoption du rapport

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FAC 03/1
2	Nomination du rapporteur	
3	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/FAC 03/2
4	(a) Rapport succinct de la cinquante-neuvième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires	
	(b) Mesures à prendre du fait de modifications apportées aux DJA et d'autres recommandations toxicologiques	CX/FAC 03/3
5	Observations formulées sur l'Avant-projet de déclaration de politique en matière d'évaluation des risques pour l'application des principes de l'analyse des risques aux activités d'établissement de normes par le Comité du Codex sur les additifs et les contaminants (CCFAC) en liaison avec les évaluations des risques exécutées par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	CX/FAC 03/4
ADDITIFS ALIMENTAIRES		
6	Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires figurant dans les normes Codex	CX/FAC 03/5
7	Examen de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)	
	(a) Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	CRD 1
	(b) Avant-projet de révision du Préambule à la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	CX/FAC 03/6
	- Observations	CX/FAC 03/6-Add. 1
	(c) Avant-projet de révision du Système de classification des aliments de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires	CX/FAC 03/7
	- Observations	CX/FAC 03/7-Add. 1
	(d) Observations sur les avant-projets et projets de révision du Tableau 1 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires formulées en réponse aux lettres circulaires CL 2002/10-FAC et CL 2002/44-FAC	CX/FAC 03/8
	(e) Observations sur les projets de révision de l'appendice au Tableau 3 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/9

8	Observations sur le document de travail sur les auxiliaires technologiques et les supports (CX/FAC 02/9) soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/10
9	Document de travail sur l'utilisation du chlore actif	CX/FAC 03/11
	- Observations	CX/FAC 03/11-Add. 1
10	(a) Projet de révision de la Norme générale du Codex pour les aliments irradiés	CX/FAC 03/12
	- Observations	CX/FAC 03/12-Add. 1
	(b) Examen d'une révision ou d'amendements aux Limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle (CAC/GL 5-1989), y compris les limites indicatives pour les radionucléides en cas d'utilisation à long terme	CX/FAC 03/13
11	(a) Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les normes d'identité et de pureté	CRD 2
	(b) Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la cinquante-neuvième réunion du JECFA	CX/FAC 03/14
	- Observations	CX/FAC 03/14-Add. 1
12	(a) Observations sur les révisions du Système international de numérotation formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC	CX/FAC 03/15
	(b) Document de travail sur l'harmonisation des termes utilisés par le Codex et le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) pour les sous-catégories fonctionnelles et les fonctions technologiques	CX/FAC 03/16
	- Observations	CX/FAC 03/16-Add. 1
CONTAMINANTS		
13	Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les contaminants stipulées dans les normes Codex	CX/FAC 03/17
14	Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (GSCT)	
	(a) Rapport du Groupe de travail <i>ad hoc</i> sur les contaminants et les toxines	CRD 3
	(b) Tableau 1 de l'avant-projet de norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments	CX/FAC 03/18
	(c) Avant-projet de principes pour l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les aliments	CX/FAC 03/19
	- Observations	CX/FAC 03/19-Add. 1
15	Mycotoxines présentes dans l'alimentation humaine et animale	

	(a)	Observations sur l'Avant-projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC	CX/FAC 03/20
	(b)	Observations relatives au projet de limites maximales pour la patuline présente dans le jus de pomme et dans le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/21
	(c)	Observations sur l'Avant-projet de Code d'usages pour la prévention (réduction) de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris annexes relatives à l'ochratoxine A, à la zéaralénone, à la fumonisine et aux trichothécènes soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC	CX/FAC 03/22
	(d)	Document de travail sur les aflatoxines dans les fruits à coque, y compris les informations sur la contamination par les aflatoxines et les méthodes d'analyse permettant de détecter la présence d'aflatoxines dans les fruits à coque soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/23
		- Observations	CX/FAC 03/23-Add. 1
	(e)	Avant-projet de Codes d'usage pour la réduction des aflatoxines dans les fruits à coque	CX/FAC 03/24
		- Observations	CX/FAC 03/24-Add. 1
	(f)	Document de travail sur l'élaboration d'un Code d'usages pour la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines	CX/FAC 03/25
		- Observations	CX/FAC 03/25-Add. 1
16		Contaminants industriels et environnementaux présents dans les aliments	
	(a)	Observations relatives au projet de limites maximales pour le plomb présent dans le poisson soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/26
	(b)	Observations sur les limites maximales pour le plomb dans le lait et les matières grasses du lait soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/27
	(c)	Avant-projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction du plomb dans les aliments	CX/FAC 03/28
		- Observations	CX/FAC 03/28-Add. 1
	(d)	Document de travail sur l'étain	CX/FAC 03/29
		- Observations	CX/FAC 03/29-Add. 1
	(e)	Observations sur l'Avant-projet de limites maximales pour l'étain soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/30
	(f)	Observations sur l'Avant-projet de limites maximales pour le cadmium soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC	CX/FAC 03/31

- | | | |
|-----|---|---------------------|
| (g) | Document de synthèse sur les dioxines et les PCB de type dioxine, y compris les informations sur les concentrations et sur les méthodes d'analyse des dioxines et des PCB de type dioxine soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC | CX/FAC 03/32 |
| | - Observations | CX/FAC 03/32-Add. 1 |
| (h) | Avant-projet de Code d'usages pour les mesures prises à la source visant à réduire la contamination des aliments par les dioxines et les PCB de type dioxine | CX/FAC 03/33 |
| | - Observations | CX/FAC 03/33-Add. 1 |
| (i) | Document de synthèse sur les chloropropanols | CX/FAC 03/34 |
| | - Observations | CX/FAC 03/34-Add. 1 |
| (j) | Document de travail sur le déoxynivalénol, y compris les informations et les données soumises sur la présence du déoxynivalénol dans les céréales soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC | CX/FAC 03/35 |
| | - Observations | CX/FAC 03/35-Add. 1 |

AUTRES QUESTIONS

- | | | |
|----|---|--------------|
| 17 | Observations relatives à la liste des additifs alimentaires, contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer en priorité par le JECFA soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC | CX/FAC 03/36 |
| 18 | Autres questions et travaux futurs | |
| 19 | Date et lieu de la prochaine session | |
| 20 | Adoption du projet de rapport | |

<p>Les délégués sont aimablement invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles lors de la session étant limité.</p>
--

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (CX/FAC 03/1): Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour – Désignation du Rapporteur: Le Comité sera invité à désigner un Rapporteur pour la session.

Point 3 de l'ordre du jour – Questions renvoyées par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (CX/FAC 03/2): Le document est un document d'information établi par le Secrétariat du Codex concernant des questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex et d'autres questions susceptibles de l'intéresser.

Point 4a de l'ordre du jour – Rapport succinct de la cinquante-neuvième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA): Le Secrétariat conjoint FAO/OMS du JECFA présentera un résumé des résultats de la cinquante-neuvième réunion du JECFA (Genève, 4-13 juin 2002).

Point 4b de l'ordre du jour – Mesures à prendre du fait de modifications apportées à la DJA et d'autres recommandations toxicologiques (CX/FAC 03/3): Document établi par le Secrétariat du Codex concernant les mesures à prendre par les Comités du Codex du fait des recommandations découlant de la cinquante-neuvième réunion du JECFA.

Point 5 de l'ordre du jour – Observations formulées sur l'Avant-projet de déclaration de politique en matière d'évaluation des risques pour l'application des principes de l'analyse des risques aux activités d'établissement de normes par le Comité du Codex sur les additifs et les contaminants (CCFAC) en liaison avec les évaluations des risques exécutées par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) (CX/FAC 03/4): A sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu de distribuer l'Avant-projet de déclaration de politique en matière d'évaluation des risques pour l'application des principes de l'analyse des risques aux activités d'établissement de normes par le Comité du Codex sur les additifs et les contaminants (CCFAC) en liaison avec les évaluations des risques exécutées par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) pour observations et nouvel examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 30). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/4.

ADDITIFS ALIMENTAIRES

Point 6 de l'ordre du jour – Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires stipulées dans les normes Codex (CX/FAC 03/5): Conformément au Manuel de procédure du Codex Alimentarius, le Secrétariat du Codex fera rapport au Comité sur la confirmation des dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans les normes Codex sur la base des propositions découlant d'autres Comités du Codex et dans le contexte de la norme générale Codex pour les additifs alimentaires.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DE LA NORME GENERALE CODEX POUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Point 7a de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires (CRD 1): A sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé de réunir à nouveau le Groupe de travail *ad hoc* sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires avant sa trente-cinquième session sous la présidence des États-Unis (ALINORM 03/12, par. 41). Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur la norme générale Codex pour les additifs alimentaires sera présenté au Comité dans le document de séance 1.

Point 7b de l'ordre du jour – Avant-projet de révision du Préambule à la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (CX/FAC 03/6): A sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé qu'un groupe de rédaction sous la direction de la France et des États-Unis élaborerait un avant-projet de révision du Préambule à la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (ALINORM 03/12, par. 51). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/6 figurent dans le document CX/FAC 03/6-Add.1.

Point 7c de l'ordre du jour – Avant-projet de révision du Système de classification des aliments de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (CX/FAC 03/7): A sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction sous la direction des États-Unis examinerait les observations

formulées et les débats du Comité afin d'élaborer une version révisée du système de classification des aliments pour distribution, observations et nouvel examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 54). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/7 figurent dans le document CX/FAC 03/7-Add. 1.

Point 7d de l'ordre du jour - Observations sur les avant-projets et projets de révision du Tableau 1 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires formulées en réponse aux lettres circulaires CL 2002/10-FAC et CL 2002/44-FAC (CX/FAC 03/8): A sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu de maintenir les dispositions relatives aux additifs alimentaires avec des limites numériques spécifiques aux étapes 3 et 6 et de demander des informations supplémentaires, y compris sur la nécessité technologique et la justification de leur emploi (ALINORM 03/12, par. 60 et Annexe III). Le Comité est aussi convenu qu'un tableau I révisé de la Norme générale pour les additifs alimentaires contenant toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires (dispositions définitives ainsi que celles qui se trouvent encore dans le processus par étape) serait distribué pour information du Comité bien avant la trente-cinquième session du CCFAC (ALINORM 03/12, par. 39). Les observations sur les avant-projets et les projets sur les dispositions relatives aux additifs alimentaires soumises en réponses aux lettres circulaires CL 2002/10-FAC et CL 2002/44-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/8.

Point 7e de l'ordre du jour – Observations sur les projets de révision de l'appendice au Tableau 3 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/9): A sa trente-quatrième session, le CCFAC a approuvé les révisions de l'Appendice au Tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires et décidé de demander des observations supplémentaires pour examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 64 et Annexe IV). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/9.

Point 8 de l'ordre du jour – Observations sur le document de travail sur les auxiliaires technologiques et les supports (CX/FAC 02/9) soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/10): A sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé de solliciter des observations sur le document présenté pour nouvel examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 68). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/10.

Point 9 de l'ordre du jour – Document de travail sur l'utilisation du chlore actif (CX/FAC 03/11): A sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de travail dirigé par le Danemark réviserait le Document de travail sur l'utilisation du chlore actif pour distribution, observations et nouvel examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 73). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/11 figurent dans le document CX/FAC 03/11-Add. 1.

Point 10a de l'ordre du jour – Projet de révision de la Norme générale du Codex pour les aliments irradiés (CX/FAC 03/12): A sa trente-quatrième session, le CCFAC a demandé à un groupe de rédaction dirigé par les Philippines de réviser la Norme générale du Codex pour les aliments irradiés sur la base des observations formulées par écrit et des débats du Comité, pour distribution, nouvelles observations et examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 81). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/12 figurent dans le document CX/FAC 03/12-Add. 1.

Point 10b de l'ordre du jour – Examen d'une révision ou d'amendements aux Limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle (CAC/GL 5-1989), y compris les limites indicatives pour les radionucléides pour une utilisation à long terme (CX/FAC 03/13): A sa cinquantième session, le Comité exécutif a examiné une demande de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à élargir les directives sur les radionucléides dans les aliments, applicables dans le commerce international à la suite d'une contamination nucléaire accidentelle à d'autres radionucléides et d'envisager, au titre de nouvelle activité, l'établissement de limites indicatives pour les radionucléides utilisés à long terme (CX/EXEC 02/50/7, Appendice 1). Le Comité exécutif n'a pas approuvé l'élaboration de limites indicatives mais a renvoyé la question devant le CCFAC pour qu'il l'examine en même temps que les contributions de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant la portée de ce travail (ALINORM 03/3A, par. 67 et Annexe III).

Point 11a de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail *Ad Hoc* sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires (CRD 2): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a reconduit dans ses fonctions le Groupe de travail *ad hoc* sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires qui se réunira avant la trente-cinquième session du CCFAC sous la présidence des États-Unis (ALINORM 03/12, par. 92). Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires sera présenté au Comité en tant que document de séance no. 2.

Point 11b de l'ordre du jour – Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaire découlant de la cinquante-neuvième réunion du JECFA (CX/FAC 03/14): Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/14, qui inclut les normes découlant de la cinquante-neuvième réunion du JECFA (Étude FAO: Alimentation et nutrition n° 52 – Add.10), figurent dans le document CX/FAC 03/14-Add. 1.

Point 12a de l'ordre du jour – Observations sur les révisions du Système international de numérotation formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC (CX/FAC 03/15): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a transmis différents amendements aux numéros SIN pour l'huile minérale au Comité exécutif pour adoption préliminaire à l'étape 5 (ALINORM 03/12, par. 97 et Annexe VII). À sa cinquantième session, le Comité exécutif a adopté les avant-projets d'amendement aux numéros SIN pour l'huile minérale à l'étape 5 (ALINORM 03/3A, Annexe II). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/15.

Point 12b de l'ordre du jour - Document de travail sur l'harmonisation des termes utilisés par le Codex et le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) pour les sous-catégories fonctionnelles et les fonctions technologiques (CX/FAC 03/16): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a demandé au Secrétariat du Codex d'établir un document de travail sur l'harmonisation des termes utilisés par le Codex et le JECFA pour les sous-catégories fonctionnelles et les fonctions technologiques pour examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 97). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/16 figurent dans le document CX/FAC 03/16-Add. 1.

CONTAMINANTS

Point 13 de l'ordre du jour – Confirmation et/ou révision des limites maximales pour les contaminants stipulées dans des normes Codex (CX/FAC 03/17): Conformément au Manuel de procédure du Codex Alimentarius, le Secrétariat du Codex fera rapport au Comité sur la confirmation des dispositions relatives aux contaminants figurant dans des normes Codex, sur la base de propositions découlant d'autres Comités du Codex et dans le contexte de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN DE LA NORME GENERALE CODEX POUR LES CONTAMINANTS ET LES TOXINES PRESENTS DANS LES DENREES ALIMNTAIRES

Point 14a de l'ordre du jour – Rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les contaminants et les toxines (CRD 3): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé de reconduire dans ses fonctions le Groupe de travail *ad hoc* sur les contaminants et les toxines qui se réunirait avant sa trente-cinquième session sous la présidence du Danemark (ALINORM 03/12, par. 102). Le rapport du Groupe de travail *ad hoc* sur les contaminants et les toxines sera présenté au Comité en tant que document de séance 3.

Point 14b de l'ordre du jour – Tableau 1 de l'avant-projet de norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les denrées alimentaires (CX/FAC 03/18): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu que les Pays-Bas présenteraient un Tableau 1 mis à jour de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines pour examen à chaque session (ALINORM 03/12, para. 104).

Point 14c de l'ordre du jour – Avant-projet de principes concernant l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les denrées alimentaires (CX/FAC 03/19): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé qu'un groupe de rédaction dirigé par l'Australie et la France réviserait l'Avant-projet de principes concernant l'évaluation de l'exposition aux contaminants et aux toxines présents dans les denrées alimentaires pour distribution, observations supplémentaires et nouvel examen à sa

prochaine session (ALINORM 03/12, par. 109). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/19 figurent dans le document CX/FAC 03/19-Add. 1.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR: MYCOTOXINES PRESENTES DANS L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE

Point 15a de l'ordre du jour – Observations sur l'Avant-projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination par la patuline du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC (CX/FAC 03/20): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu de transmettre l'Avant-projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination du jus de pomme et du jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons au Comité exécutif pour adoption préliminaire à l'étape 5 (ALINORM 03/12, par. 122 et Annexe XI). A sa cinquantième session, le Comité exécutif a adopté l'avant-projet de code d'usages à l'étape 5 (ALINORM 03/3A, Annexe II). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/20.

Point 15b de l'ordre du jour – Observations relatives au projet de limites maximales pour la patuline présente dans le jus de pomme et dans le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/21): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a transmis le Projet de limite maximale de 50 µg/kg pour la patuline dans le jus de pomme et le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons à la Commission pour adoption définitive à l'étape 8 (ALINORM 03/12, par. 118 et Annexe X). Le CCFAC est aussi convenu de demander des données supplémentaires sur les concentrations de patuline dans le jus de pomme et le jus de pomme utilisé comme ingrédient dans d'autres boissons (ALINORM 03/12, par. 119). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/21.

Point 15c de l'ordre du jour – Observations sur l'Avant-projet de Code d'usages pour la prévention (réduction) de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris annexes relatives à l'ochratoxine A, à la zéaralénone, à la fumonisine et aux tricothécènes soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC (CX/FAC 03/22): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu de transmettre l'Avant-projet de Code d'usages pour la prévention (réduction) de la contamination des céréales par les mycotoxines, y compris les annexes sur l'ochratoxine A, la zéaralénone, les fumonisines et les tricothécènes au Comité exécutif pour adoption préliminaire à l'étape 5 (ALINORM 03/12, par. 125 et Annexe XII). A sa cinquantième session, le Comité exécutif a adopté l'avant-projet de code d'usages à l'étape 5 (ALINORM 03/3A, Annexe II). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/29-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/22.

Point 15d de l'ordre du jour – Document de travail sur les aflatoxines dans les fruits à coque, y compris les informations sur la contamination par les aflatoxines et les méthodes d'analyse permettant de détecter la présence d'aflatoxines dans les fruits à coque soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/23): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par l'Iran réviserait le document de travail sur les fruits à coque pour distribution, observations et examen à sa prochaine session. Il est aussi convenu de demander des informations sur la contamination par les aflatoxines et sur les méthodes d'analyse permettant de déterminer la présence d'aflatoxines dans les fruits à coques (ALINORM 03/12, par. 127).). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC et au document CX/FAC 03/23 figurent dans le document CX/FAC 03/23-Add. 1.

Point 15e de l'ordre du jour – Avant-projet de Codes d'usage pour la réduction des aflatoxines dans les fruits à coque (CX/FAC 03/24): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction, dirigé par la Chine, élaborerait un Avant-projet de code d'usages pour la réduction de la contamination des fruits à coque par les aflatoxines pour distribution, observation et examen à sa prochaine réunion, sous réserve de l'approbation du Comité exécutif au titre de nouvelle activité (ALINORM 03/12, par. 128). A sa cinquantième session, le Comité exécutif a approuvé la proposition au titre de nouvelle activité (ALINORM 03/3A, Annexe III). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/24 figurent dans le document CX/FAC 03/24-Add. 1.

Point 15f de l'ordre du jour – Document de travail sur l'élaboration d'un Code d'usages pour la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines(CX/FAC 03/25): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par l'Afrique du Sud présenterait un document de travail sur l'élaboration d'un Code d'usages pour la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines pour distribution, observations et examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 176). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/25 figurent dans le document CX/FAC 03/25-Add. 1.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR: CONTAMINANTS INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX PRESENTS DANS LES DENREES ALIMENTAIRES

Point 16a de l'ordre du jour – Observations relatives au projet de limites maximales pour le plomb présent dans les poissons soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/26): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé de renvoyer à l'étape 6 la limite proposée de 0,2 mg/kg pour le plomb, ainsi que la liste des espèces auxquelles la limite ne s'appliquerait pas, pour observations et nouvel examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 133-134 et Annexes XIII et XX). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/26.

Point 16b de l'ordre du jour – Observations sur les limites maximales pour le plomb dans le lait et les matières grasses du lait soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/27): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé de solliciter des observations sur les limites maximales pour le plomb dans le lait (0,02 mg/kg) et dans les matières grasses du lait (0,1 mg/kg) pour examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 137). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/27.

Point 16c de l'ordre du jour – Avant-projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction du plomb dans les aliments(CX/FAC 03/28): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a décidé qu'un groupe de rédaction, dirigé par les Etats-Unis élaborerait un Avant-projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction du plomb dans les aliments, sous réserve de confirmation par le Comité exécutif (ALINORM 03/12, par. 138). A sa cinquantième session, le Comité exécutif a adopté la proposition au titre de nouvelle activité (ALINORM 03/3A, Annexe III). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/28 figurent dans le document CX/FAC 03/28-Add. 1.

Point 16d de l'ordre du jour – Document de travail sur l'étain (CX/FAC 03/29): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu que la délégation australienne réviserait le document de travail sur l'étain pour distribution, observations et examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 147). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/29 figurent dans le document CX/FAC 03/29-Add. 1.

Point 16e de l'ordre du jour – Observations sur l'Avant-projet de limites maximales pour l'étain soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/30): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a renvoyé l'Avant-projet de limites maximales pour l'étain (200mg/k dans les aliments liquides en boîte et 250mg/kg dans les aliments solides en boîte) pour distribution, observations et examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 146 et Annexe XV). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/30.

Point 16f de l'ordre du jour – Observations sur l'Avant-projet de limites maximales pour le cadmium soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/31): Le Comité a renvoyé l'Avant-projet de limites maximales pour le cadmium dans différents produits pour distribution, observations et examen à sa prochaine réunion (ALINORM 03/12, par. 143 et Annexe XIV). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/31.

Point 16g de l'ordre du jour – Document de synthèse sur les dioxines et les PCB de type dioxine, y compris les informations sur les concentrations et sur les méthodes d'analyse des dioxines et des PCB de type dioxine soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/32): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par les Pays-Bas réviserait le Document de synthèse sur les dioxines et les PCBs de type dioxine, y compris les méthodes d'analyse de

ces substances, pour distribution, observations supplémentaires et examen à sa prochaine réunion. Le Comité est aussi convenu de solliciter des informations sur les concentrations de dioxines et de PCBs de type dioxine et sur des méthodes d'analyse (dépistage, confirmation) peu coûteuses, rapides et validées pour examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 153). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC et au document CX/FAC 03/32 figurent dans le document CX/FAC 03/32-Add.1.

Point 16h de l'ordre du jour – Avant-projet de Code d'usages pour les mesures prises à la source visant à réduire la contamination des aliments par les dioxines et les PCB de type

dioxine(CX/FAC 03/33): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par l'Allemagne réviserait l'Avant-projet de Code d'usages pour les mesures prises à la source visant à réduire la contamination des aliments par les dioxines et les PCB de type dioxine pour distribution, observations et examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 156). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/33 figurent dans le document CX/FAC 03/33-Add. 1.

Point 16i de l'ordre du jour - Document de synthèse sur les chloropropanols(CX/FAC 03/34): À sa trente-quatrième session, le CCFAC a demandé à un groupe de rédaction dirigé par le Royaume-Uni de réviser le Document de synthèse sur les chloropropanols pour distribution, observations et examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 160). Les observations soumises en réponse au document CX/FAC 03/34 figurent dans le document CX/FAC 03/34-Add. 1.

Point 16j de l'ordre du jour – Document de travail sur le déoxynivalénol, y compris les informations et les données soumises sur la présence du déoxynivalénol dans les céréales formulées en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/35): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par la Belgique réviserait le document de travail sur le déoxynivalénol pour distribution, observations et examen à sa prochaine session. Le Comité est aussi convenu de solliciter des informations et données supplémentaires sur la présence du déoxynivalénol dans les céréales, ainsi que sur les résultats de toute étude sur les effets de la transformation pour examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 163). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC et au document CX/FAC 03/35 figurent dans le document CX/FAC 03/35-Add. 1.

AUTRES QUESTIONS

Point 17 de l'ordre du jour – Observations relatives à la liste des additifs alimentaires, contaminants et substances toxiques naturellement présentes à évaluer en priorité par le JECFA soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC (CX/FAC 03/36): À sa trente-quatrième session, le CCFAC est convenu de solliciter des observations supplémentaires concernant d'éventuels ajouts ou amendements à la liste des substances à évaluer en priorité pour examen à sa prochaine session (ALINORM 03/12, par. 169 et Annexe XVI). Les observations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2002/10-FAC figurent dans le document CX/FAC 03/36.

Point 18 de l'ordre du jour – Autres questions et travaux futurs: D'autres questions et propositions de travaux futurs seront examinées.

Point 19 de l'ordre du jour – Date et lieu de la prochaine session: Le Président annoncera au Comité que sa trente-sixième session se tiendra probablement aux Pays-Bas en mars 2004, sous réserve des entretiens qu'auront à ce sujet les Secrétariats du Codex et des Pays-Bas.

Point 20 de l'ordre du jour – Adoption du rapport: Le Comité adoptera le rapport de sa trente-cinquième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.